



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2024-028**

Rapport d'orientation budgétaire 2024

Date de convocation : 1 <sup>er</sup> mars 2024	Liste des délibérations affichées le : 11.03.2024		
Nombre de conseillers en exercice : 83	Présents : 55 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 4	Excusés : 22	Autres absents : 2	Votants : 59

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Alain PIGA (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Antony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Anthony CHANAUD (Val du Faby).

Procurations : Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre) à Bruno CARBONNEL (Chalabre), Marc RIVALS (Villefort) à Jacques MAMET (Chalabre) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby) à Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou).

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Claire THENARD (Courtauly), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), François LACROIX (Espezell), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Daniel CALVI (Ginols), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne),

Absents : Jean Marc MURATORIO (Mérial) et Jérôme ARTIGUES (Rivel).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

M. Soula, vice-président, présente le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024 annexé à la présente délibération.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	55	Suffrages exprimés	59
Retraits avant vote	0	Pour	59
Abstentions	0	Contre	0

- PREND acte du débat d'orientation budgétaire 2024 et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 26/03/24
- ❖ et de sa publication le 26/03/24

## Bilan finances 2023

En 2023, les finances de la communauté de communes représentaient un peu plus de 14 540 000 € réparties en 8 budgets : (1 budget principal et 7 budgets annexes)

- Budget Principal
- Budget Ordures Ménagères (OM)
- Budget Office de Tourisme (OT)
- Budget Photovoltaïque
- Budget Station-service
- Budget Transport
- Budget Station de Ski
- Budget SPANC

Pour gérer toutes les opérations budgétaires nécessaires au bon fonctionnement, l'équipe se compose :

- Un vice-président délégué aux finances : Jacques Galy
- Une commission finances
- Un responsable : Jonathan Asaro
- 4 assistants de gestion budgétaire et comptable :
  - Martine Cayrol
  - Virginie Pibouleu
  - Gérard Candille
  - Christelle Jouret

Concernant le budget CIAS, il est géré en direct par la responsable du CIAS, Mme Valérie Boucabeille.

### Contexte budgétaire 2023 :

Les budgets ont été votés lors du conseil communautaire du 13 avril 2023.

### Décisions modificatives 2023

Le conseil communautaire a acté plusieurs décisions modificatives (DM) au cours de l'année 2023 :

- Budget Général : 2 DM
- Budget OM : 1 DM

### Ligne de trésorerie

Une ligne disponible mais non utilisée en 2023.

### La commission Finances

Les décisions de la Communauté de Communes sont prises en séance plénière du conseil de communauté après avis du bureau.

Le Vice-Président aux Finances, Monsieur Jacques GALY fait des propositions au bureau après avoir recueilli l'avis de la commission finances

### Qui compose la commission Finances ?

- M. Jacques Galy, vice-président aux Finances, président de la commission et maire de Lapradelle-Puilaurens
- M. Francis Savy, Président de la CCPA et maire de Mazuby
- M. Alfred Vismara, vice-président et maire de Cailla
- M. Anthony Chanaud, vice-président et maire du Val du Faby
- M. Christian Soula, Vice-Président et maire d'Espéaza
- M. Elvire Andrews, Vice-Présidente et élue d'Espéaza
- M. Jacques Mamet Vice-Président et élu de Chalabre
- M. Yves Aniort Vice-Président et maire de Granes
- M. Serge Mounié, maire d'Artigues
- M. Daniel Calvi, Maire de Ginoules,
- M Gaston Tribillac, élu d'Escouloubre,
- M. Jean Christophe Gauvrit, maire de Tréziers
- M. Denis Maltat, élu de Saint Julia de Bec



- M. Louis SIRE, maire de St Just et Le Bézu,
  - Mme LAFILAY Michèle, élue d'Axat
  - M. Dominique LECLERC, élu d'Axat
  - Mme Aurélie Carbonnel, élus de Belvianes et Cavirac
  - Mme Marielle Anstett, élus de Belvianes et Cavirac
  - Mme Madeleine Pujol, élue de Puivert
  - M. Cédric Plichard, maire de Saint Jean de Paracol
  - Mme Michelle Moulard, élue de Saint Jean de Paracol
- Sont présents également lors des commissions M. Jonathan Asaro, DGS de la CCPA.

En 2023, la commission s'est réunie 2 fois :

*Ordre du jour de la réunion du 1<sup>er</sup> mars :*

Présentation du bilan 2022  
CA 2022  
Orientations budgétaires 2023  
Questions diverses

*Ordre du jour de la réunion du 31 août :*

Actualisation des bases minimum de la CFE



### Fiscalité :

Par délibération en date du 13 avril 2023, les taux de la fiscalité directe locale ont été fixés à l'identique de ceux de 2022 :

- CFE : 37,27 %
- Taxe foncière : 8,48 %
- Taxe foncière non bâti : 29.78 %
- Taxe d'habitation additionnelle : 5,59%

Par délibération en date du 28 septembre 2023, les bases minimum de CFE des 3 tranches supérieures ont été actualisées :

Aussi, le Président propose l'actualisation suivante qui préserve les 3 premières tranches :

Catégorie	Base minimum (€)		Nouvelles bases minimums
	Plancher	Plafond	
CA < 10 k€	237	565	532
10 k€ < CA < 32,6 k€	237	1130	669
32,6 k€ < CA < 100 k€	237	2374	731
100 k€ < CA < 250 k€	237	3957	1500
250 k€ < CA < 500 k€	237	5652	5000
500 k€ < CA	237	7349	7000

La CVAE et l'IFER sont également perçus par la CCPA.

### REOM :

La REOM est appliquée sur l'ensemble du territoire intercommunal.

En 2023, les tarifs appliqués à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 sont les suivants (base annuelle) :

- Résidence principale 1 personne : 189,00 €
- Résidence principale 2 personnes : 240,00 €
- Résidence principale 3 personnes et plus : 316,50 €
- Résidence secondaire : 222,00 €

Petits professionnels : 189,00 €

Gros professionnels : supérieur à 1000l : au litrage x 0,044 € + 320 € de part fixe

Inférieur à 1000l : au litrage x 0,044 € + 55 € de part fixe

Professionnels touristiques : suivant la capacité d'accueil :

Meublés : 0,85 €,

Chambres d'hôtes : 0,70€

Gîtes d'étapes : 0,65 €

Hôtels et résidences : 1,70 €+ part fixe de 55 €

Camping : 1,60 € + part fixe de 140 €

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets et assimilés représente 23 % du volume des ressources.

Le nombre de factures s'élève à plus de 22 000 en 2023.

### Taxe de séjour :

En 2023, la taxe de séjour a été collectée sur le budget général ainsi que la taxe de séjour additionnelle départementale et doit être reversée en fin d'année au budget OT et au département. Son rendement (89 k€) connaît une forte baisse par rapport à 2022 (142 k€)

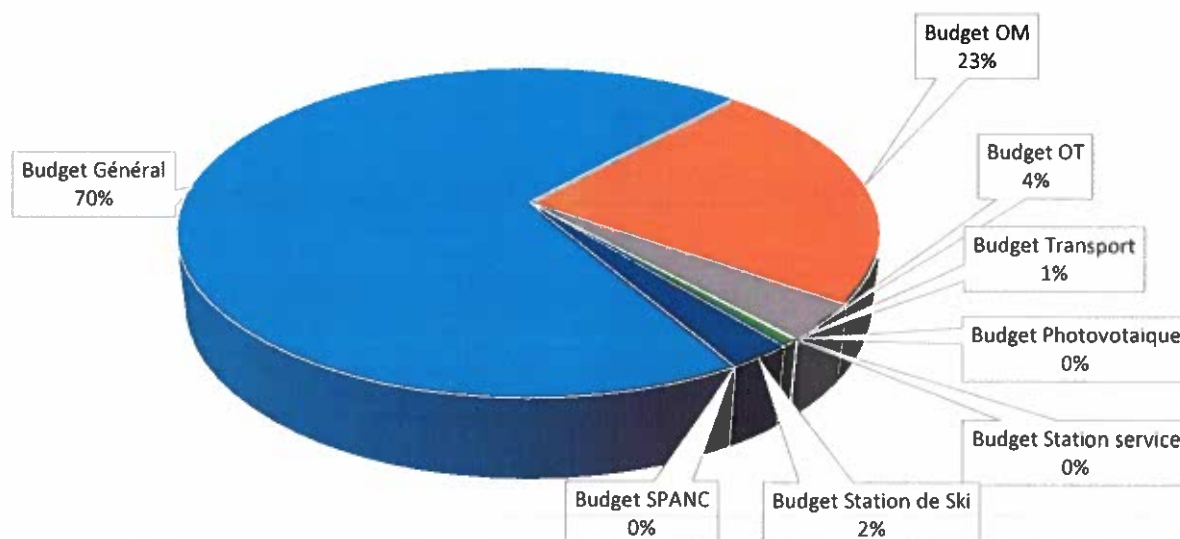
Concernant les prestations et produits de services, c'est principalement les prestations aux communes, la mutualisation des services, les loyers, la vente des repas de la cantine, les prestations des centres de loisirs, des crèches...

Enfin, les dotations et les subventions complètent ce panier de ressources.

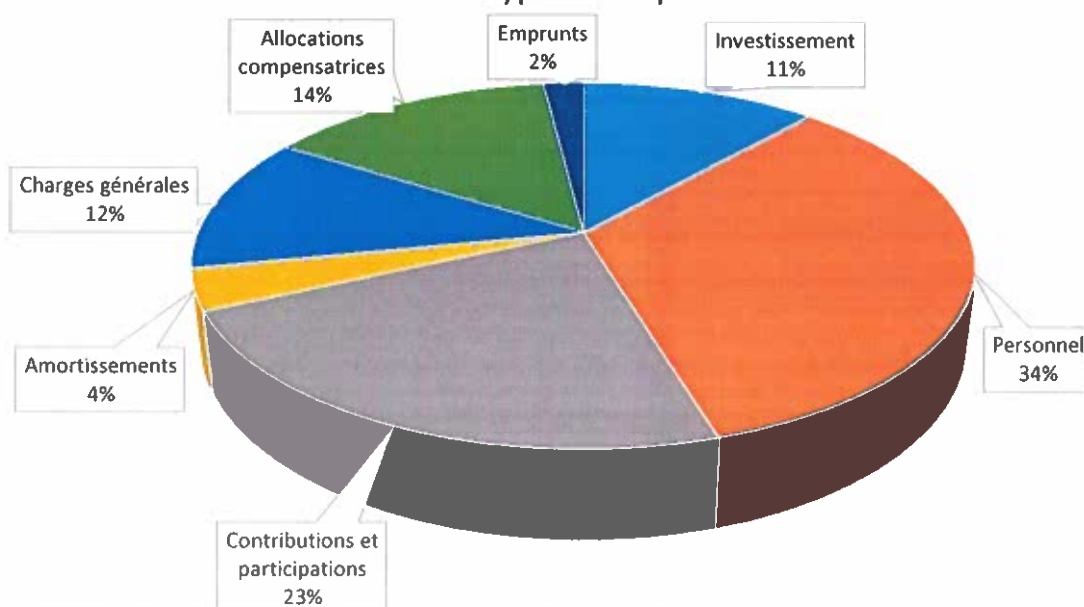
Un emprunt de 456 350 € a été souscrit sur le budget annexe ordures ménagères pour financer l'acquisition d'un camion grue et d'une BOM.

### Les dépenses (tous budgets confondus)

Répartition des dépenses de fonctionnement 2023 par budget



Les différents types de dépenses en 2023



**Résultats 2023 tous budgets confondus**

Budgets	Section de fonctionnement						Section d'investissement					Total	Total cumulé
	Dépenses	Recettes	Résultat	Ligne 002	Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	Ligne 001	Solde d'exécution cumulé			
											Dépenses		
Budget général	8 825 932,82	9 325 046,67	499 113,85	2 099 245,49	2 598 359,34	1 325 874,63	834 875,56	-490 999,07	7 562,45	-483 436,62	8 114,78	2 114 922,72	
BA ordures ménagères	2 896 611,78	3 082 154,64	185 542,86	161 993,17	347 536,03	412 174,25	614 176,16	202 001,91	-5 073,48	196 928,43	387 544,77	544 464,46	
BA OTI	457 502,59	482 811,97	25 309,38	161 212,95	186 522,33	8 945,91	16 885,62	7 939,71	-4 190,62	3 749,09	33 249,09	190 271,42	
BA station-service	3 565,66	16 200,00	12 634,34	87 232,48	99 866,82	0,00	0,00	0,00	36 636,29	36 636,29	12 634,34	136 503,11	
BA photovoltaïque	10 816,60	10 776,17	-40,43	2 027,40	1 986,97	11 150,86	8 391,64	-2 759,22	15 796,10	13 036,88	-2 799,65	15 023,85	
BA transports	88 090,22	85 242,79	-2 847,43	24 471,88	21 624,45	44 983,96	13 231,39	-31 752,57	171 035,21	139 282,64	-34 600,00	160 907,09	
BA station de ski	318 091,91	318 091,91	0,00	0,00	0,00	132 208,35	257 596,03	125 387,68	-110 248,54	15 139,14	125 387,68	15 139,14	
BA SPANC	4 236,01	6 890,00	2 653,99	5 096,59	7 750,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 653,99	7 750,58	
<b>Total</b>	<b>12 604 847,59</b>	<b>13 327 214,15</b>	<b>722 366,56</b>	<b>2 541 279,96</b>	<b>3 263 646,52</b>	<b>1 935 337,96</b>	<b>1 745 156,40</b>	<b>-190 181,56</b>	<b>111 517,41</b>	<b>-78 664,15</b>	<b>532 185,00</b>	<b>3 184 982,37</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-011-200043776-20240307-DC\_2024\_028





## Orientations budgétaires 2024

- **Budget du SPANC**

- Tarifs actuels

Tarifs SPANC (depuis le 1/05/2021)	
<b>- Dans le cadre d'une vente :</b>	
Contrôle installation existante (1 visite)	230 €
Visite supplémentaire (si nécessaire)	110 €
<b>- Dans le cadre d'un projet d'installation neuve :</b>	
Contrôle installation neuve (2 visites)	300 €
Visite supplémentaire (si nécessaire)	110 €
<b>- Visite installation existante hors vente :</b>	
Contrôle ouvrage existant	150 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	140 €
Analyse dans le cadre d'un litige	140 €
Visite supplémentaire (si nécessaire)	110 €

- Pas d'emprunt sur ce budget

- Exercice complet de la compétence en 2024 (réalisation des contrôles périodiques) : en régie ou dans le cadre d'une DSP ?

- **Budget Station-service**

- Continuité du service,

- Pas d'emprunt sur ce budget,

- Transfert de la compétence (avec la station de lavage) à la commune d'Axat : à expertiser en 2024 dans le cadre de la clarification des statuts de la CCPA.

- **Budget Office de tourisme :**

- Renforcer les actions de communication et la présence de nos équipes sur les salons les plus appropriés et sur les sites au plus près des touristes en été,

- Revue des évènementiels et de leur contenu pour amplifier l'adhésion du public (suppression du marché de Noël),

- Poursuite de la collaboration active avec le chargé de mission Plan Avenir Montagnes pour accélérer la diversification 4 Saisons du territoire et concrétiser des projets (mise en tourisme des fouilles paléontologiques de Campagne sur Aude, refonte de la route des Sapins, aménagement de la gare de Saint Martin Lys...),

- Baisse du rendement de la taxe de séjour de près de 40 k€ : renforcement de la subvention d'équilibre ou diminution du budget OTI ?

- Pas d'emprunt en cours.

- **Budget Photovoltaïque : orientations budgétaires**

- Réalisation en 2024 de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment de la piscine intercommunale d'Axat (opération PNR « Du soleil sur les toits ») pour 29 k€ (marché signé),

- Etude d'opportunité concluante pour deux installations photovoltaïques à Camurac (chalet restaurant et hangar). Etude de résistance des charpentes en cours.

- Etat des emprunts :

Crédit Agricole du Midi

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	13 738.33 €	2 112.34 €	11 625.99 €	0.00 €	0.00 €	49 562.01 €

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
02KE5F017P R	TOITURE PHOTOVOLTAIQUE	6 900.14	6 900.14	6 900.14	6 909.13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
02KE5F027P R	toiture photovoltaïque	6 700.19	6 700.19	6 700.19	6 700.13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total budget CCPA Photovoltaïque		13 738.33	13 738.33	13 738.33	13 738.26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

- **Budget Transport : orientations budgétaires**

- Pas d'acquisition envisagée ;

- Gestion du personnel : remplacement d'un départ à la retraite en cours d'année. Renforcement des compétences en interne pour simplifier les remplacements.

- Etat des emprunts :

Etablissement Crédit Agricole du Midi

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	6 856.64 €	315.55 €	6 541.09 €	0.00 €	0.00 €	43 430.40 €

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
BUS SCOLAIRE	ACQUISITION BUS SCOLAIRE	6 856.64	6 856.64	6 856.64	6 856.64	6 856.64	6 856.64	3 428.23	0.00	0.00	0.00
Total budget CCPA Régie des Transports		6 856.64	6 856.64	6 856.64	6 856.64	6 856.64	6 856.64	3 428.23	0.00	0.00	0.00

- **Budget Station de Ski: orientations budgétaires**

- Confortement de l'animation et du développement de l'activité de la station à travers le nouvel agent et une collaboration plus fluide avec l'OTI,

- Augmenter le CA hivernal et lors de la période estivale : monétiser la luge, fonctionnement partiel en été des remontées mécaniques pour le VTT, le dévalkart ou autres,
- Concrétisation de la diversification 4 saisons (Plan Avenir Montagne, ingénierie Agence des Pyrénées...),
- Programme de médiation pour l'observation des marmottes et le site des « sentiers ailés »,
- Aménagement d'un rocher au village de Camurac pour l'initiation à l'escalade,
- Finalisation de la seconde tranche de réhabilitation du refuge du col du Teil (isolation, chauffage, menuiseries extérieures, panneaux photovoltaïques sur toiture et remaniement de la terrasse)
- Etat des emprunts :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	5 197.60 €	2 446.15 €	2 751.45 €	0.00 €	0.00 €	72 340.95 €

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
TM8070	TRAMALUX CHALET DE CAMURAC BA STATION	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60
Total budget BUDGET STATION DE SKI		5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60	5 197.60

#### Budget OM :

- Stabilité du tarif de la REOM des particuliers,
- Refonte totale de la tarification des gros producteurs.

#### Plan d'actions 2022-2026 :

- Poursuite de l'optimisation des tournées à la suite du retrait total du porte à porte, du regroupement des points de collecte et de la suppression des marches arrière : après Quillan, Chalabre et Esperaza en 2023, à poursuivre à Axat, Belcaire, Campagne sur Aude, Ste Colombe sur l'Hers et Val du Faby en 2024,
- Création de tournées de collecte des cartons,
- Accentuer la sensibilisation de la population du territoire par l'intermédiaire des deux ambassadeurs du tri notamment sur l'extension à tout le territoire du tri des biodéchets,
- Déploiement des composteurs collectifs dans chacune des 61 communes,
- Travaux de mise en sécurité des 4 déchetteries et réhabilitation de celle d'Axat en 2024 (si participation financière du Département),
- Réception d'un camion BOM,
- Renouvellement progressif du parc de colonnes et de bacs,
- Conversion de certains sites en colonnes enterrées,
- Prévoir des crédits pour admission en non-valeur à hauteur de 100 k€

- Etat des emprunts :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	113 923.67 €	22 137.73 €	91 100.94 €	685.00 €	0.00 €	718 770.28 €

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
1234	1234 LY2857 ACQUISITION CAMION	53 937.24	53 937.24	53 937.24	53 937.24	53 937.18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CAMION GRUE DELMAR	ACQUISITION CAMION GRUE ET BENNE OM	56 820.90	55 884.40	55 884.40	55 884.40	55 884.40	55 884.40	55 884.40	55 884.40	55 884.40	55 884.40
DECHETTER IE ZAE CHALABRE	DECHETTERIE ZAE CHALABRE	3 156.53	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total budget CCPA Ordures Ménagères</b>		<b>113 923.67</b>	<b>109 821.64</b>	<b>109 821.64</b>	<b>109 821.64</b>	<b>109 821.58</b>	<b>55 884.40</b>	<b>55 884.40</b>	<b>55 884.40</b>	<b>55 884.40</b>	<b>55 884.40</b>

### Budget Général :

#### Investissement

- **Dépenses d'investissement :**

- Extension de la crèche de Quillan,
- Rénovation des bâtiments de l'ex-SIVOM et du siège,
- Aménagement d'un espace de travail et deux chambres supplémentaires dans la MSP d'Esperaza,
- Réhabilitation de l'aérodrome de Puivert,
- Mise en place d'un fonds de concours pour les communes de la CCPA (100 k€ environ),
- Poursuite du financement sans recours à l'emprunt de la 2<sup>nd</sup>e phase de déploiement de la fibre,
- Poursuite de la planification de la rénovation énergétique des bâtiments communautaires bâtiment de l'OTI et du musée des Dinosaures.

#### Fonctionnement

- **Dépenses de personnel :**

- Concernant le personnel, à effectif constant, la masse salariale progresse de 5 à 7% pour le Glissement Vieillesse Technique (GVT),
- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat (coût de 65 k€),
- Si maintien de l'inflation, incidence des revalorisations automatiques du SMIC sur la grille de catégorie C,
- Recrutements potentiels :
  - Chargé(e) de mission compétence « eau et assainissement »,
  - Responsable pôle Environnement (financement 50% Région),
  - Chargé(e) de mission « Habitat » (financement partiel par la CAF)
- Soutien aux communes :
  - Poursuite du renforcement des services techniques pour accompagner le développement des prestations de service aux communes,
  - Renforcement du soutien au secrétariat de mairie : recrutement probable d'un collaborateur,
  - Soutien à l'ingénierie : recrutement possible d'un temps non complet

- **Autres dépenses de fonctionnement :**

- Il est proposé d'accorder à nouveau une subvention exceptionnelle au CIAS d'un montant de 120 k€ environ pour consolider la valorisation du métier d'aide à domicile (prise en compte des inter vacances à 100%) et soutenir la démarche qualité.

- **Recettes de fonctionnement :**

- Concernant les travaux réalisés par les services techniques en 2024, il est proposé de fixer un niveau de prestations au moins égal, voire supérieur à celui de 202 soit plus de 400 k€
- Pas d'augmentation de la fiscalité des particuliers a priori (+3,9 % de revalorisation des bases fiscales)
- Actualisation des bases minimum de CFE (délibération septembre 2023),
- Procédure de régularisation de la cotisation IFER appliquée sur les transformateurs électriques (+230 k€),

- **Trésorerie :**

- Paiement des AC : comme en 2023, mise en place d'un calendrier pour échelonner les paiements tout au long de l'année.

- **Etat des emprunts :**

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	139 423.43 €	32 138.70 €	107 284.73 €	0.00 €	0.00 €	1 903 062.92 €

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
00003808822	TRES HAUT DEBIT TRANCHE 1	36 791.40	36 791.40	36 791.40	36 791.40	36 791.40	36 791.40	36 791.40	36 791.40	36 791.40	36 791.40
GARE AXAT	Bâtiment accueil Gare AXAT	5 548.36	5 548.36	5 548.36	1 387.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IP30173400	TRES HAUT DEBIT HAUTE VALLEE DE	28 158.48	28 158.48	28 158.48	28 158.48	28 158.48	28 158.48	28 158.48	28 158.48	28 158.48	28 158.48
LOGEMENT S ET APYVIEB	AMENAGEMENT 2 LOGEMENTS PUVERT	2 135.57	2 051.85	1 988.13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
LOGEMENT S MUSEE	REALISATION DE DEUX LOGEMENTS PUVERT	6 389.61	4 800.60	4 905.70	5 003.91	5 103.99	5 206.07	5 310.19	5 416.39	5 524.72	5 635.21
MPPS	Maison de santé AXAT	18 494.56	18 494.56	18 494.56	4 623.64	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
MUSEE DES DINOSAURE	EXTENSION MUSEE DINOSAURES	22 265.93	22 265.93	22 265.93	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SIEGE MSP MUSEE PUVERT ALBEC	ACQUISITION BAT SIEGE SOCIAL MSP ESPERAZA	19 639.52	19 639.52	19 639.52	19 639.52	19 639.52	19 639.52	19 639.52	19 639.52	19 639.52	19 639.52
<b>Total budget CDC GENERAL</b>		<b>139 423.43</b>	<b>137 759.70</b>	<b>137 772.17</b>	<b>95 604.04</b>	<b>89 693.39</b>	<b>89 795.47</b>	<b>89 899.59</b>	<b>90 005.79</b>	<b>90 114.12</b>	<b>90 224.61</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-011-200043776-20240307-DC\_2024\_028